



SE-UNSA MARNE  
Maison des syndicats  
15 bd de la paix BP149 51055 REIMS cedex  
Rez de chaussée avant l'ascenseur  
03 26 88 25 53 [51@se-uns-a.org](mailto:51@se-uns-a.org)  
<http://sections.se-uns-a.org/51/>



## SE-UNSA Marne

### Flash infos du 11 décembre 2009

*Merci d'afficher la pièce jointe*

#### **1/ Mouvement départemental 2010**

#### **2/ Formation des enseignants**

#### **3/ Grippe A :**

#### **4/ Santé au travail**

#### **5/ ASH**

#### **6/ Billets d'humeur**

#### **7/ Fiche pratique : le droit à photocopies**

#### **8/ Colloque sur l'illettrisme en entreprise, en Champagne Ardenne**

#### **9/ Débat sur l'identité nationale**

#### **1/ Mouvement départemental 2010**: groupe de travail à l'IA ce vendredi 11 décembre

L'ensemble des organisations syndicales élues en CAPD partage le constat d'insatisfaction sur le déroulé du mouvement départemental 2009.

Nous avons donc exprimé des propositions pour aller vers de la transparence et la cohérence des opérations du prochain mouvement dans l'intérêt des collègues et du service et dans le respect du rôle des élus du personnel.

A ce jour rien n'est arrêté au niveau de l'administration, nous a affirmé la Secrétaire Générale de l'IA.

Les points de discussions ont été notamment : postes réservés ou pas pour les PE2 sortants ? Quid des lauréats au concours de juillet 2009 ? Le barème ? La fiche de vœux // seconde et troisième phase : nécessité d'un complément d'information sur les priorités // organisation du dialogue avec les organisations syndicales et calendrier. Prochain groupe de travail en janvier

#### **2/ Formation des enseignants**

- Vidéo : droit dans le mur → <http://www.se-uns-a.org/spip.php?rubrique198&num=24>

- Article unsa éducation → <http://www.unsa-education.org/modules.php?name=News&file=article&sid=1503>

#### **3/ Grippe A :**

Malgré nos demandes répétées depuis la rentrée, le ministère en tant qu'employeur reste carent dans les informations apportées à ses salariés.

Les nombreuses remontées des collègues depuis le développement de la pandémie témoignent de cette carence.

Notre administration qui sait si bien faire passer des ordres, des consignes sur des mesures à appliquer n'a pas jugé bon d'adresser à ses salariés des informations sur la liste des personnes à risques, les interlocuteurs disponibles localement (coordonnées du médecin de prévention). Ce mécontentement traverse aussi les rangs des personnels de santé, les chefs d'établissement, les personnels administratifs.

Le ministère, face à ce vent de contestation a tenté de déminer le terrain en convoquant en urgence une réunion vendredi après midi dernier. Nous avons dès le mercredi expliqué au directeur de cabinet du ministre les raisons de la colère, et avons transmis une liste concrète de questions (voir article sur notre site national).

A l'issue de la réunion, nous avons eu peu de réponses concrètes aux questions posées par les différentes catégories de personnels représentées. Comme nous le craignons, c'est bien la question du non respect des droits des personnels qui est posée partout.

Pour ce qui nous concerne, nous avons demandé :

- des explications sur les personnels pouvant être réquisitionnés par les préfets pour les centres de vaccination, et les modalités de cette réquisition en référence à la circulaire interministérielle de novembre 2009 (voir circulaire n°9 de novembre). *Le préfet peut réquisitionner toutes catégories de personnels, mais ce n'est pas envisagé pour les enseignants.*

*Les personnels concernés reçoivent une lettre personnelle du préfet, il n'est donc pas question d'obéir à une consigne orale ou écrite d'un IA, d'un IEN, d'un chef d'établissement ou autre interlocuteur.*

- Les personnes à risques : notre consigne demeure. **Il faut que les collègues qui s'estiment concernés (liste sur notre site externe) contactent le médecin de prévention.**
- Dans la priorité à la vaccination, les personnels chargés de la petite enfance (enfants de moins de trois ans) sont dans la liste. *Nous pouvons conseiller à nos collègues de maternelle ayant des élèves de moins de trois ans et qui souhaitent se faire vacciner de demander au médecin de prévention, et leur IA qu'ils soient déclarés à la caisse d'assurance maladie (ou MGEN) pour recevoir un bon de vaccination .*
- S'agissant des fermetures d'écoles et la présence obligée des enseignants sur le lieu de travail, nous n'avons eu aucun démenti, bien au contraire mais sans explication.
- Nous avons aussi questionné le cabinet du ministre sur les conséquences financières des fermetures de classes ou d'écoles sur les classes de découvertes. *Il n'y a pas d'indemnisation possible, la garantie annulation est recommandée. Si cela n'a pas été le cas, il faudra que les écoles négocient avec l'organisateur.*

#### **4/ Conditions de travail et santé des Enseignants : le SE-UNSA mène l'enquête**

A lire → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article336> : Résultats du questionnaire en ligne en direction de la profession pour laquelle nous avons eu 5000 réponses au 1<sup>er</sup> décembre. Cela confirme l'intérêt que nos collègues portent à cette question sensible de la santé au travail, intérêt sans doute réactivé par les inquiétudes liées à la pandémie de grippe AH1N1 à cette rentrée.

Cette enquête n'a pas de prétention scientifique. Pour autant, 5000 collègues se sont connectés au site et ont rempli le questionnaire : cela donne un éclairage représentatif de l'avis de la profession sur ce thème de la santé au travail. Il s'agit donc d'une action syndicale qui a touché les collègues des écoles, collèges, lycées professionnels et lycées:

La synthèse des résultats est déclinée en trois parties :

- le profil des collègues qui ont répondu,
- les attentes des collègues sur la politique de santé,
- les problèmes de santé rencontrés par les collègues et leur avis sur les réponses apportées.

**Cette initiative est dans l'action que le SE-UNSA mène depuis 2005 en faveur de la santé au travail parce que nous sommes déterminés à combattre les carences de notre ministère en la matière .**

Notre employeur assure le service minimum pour l'application de la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail. La campagne médiatique du Ministre avant la rentrée, qui oubliait ses personnels sur les mesures liées à la « pandémie grippale », prouve le bien fondé de notre combat pour obtenir une véritable politique de santé pour les personnels

**Le Ministère de l'Education nationale n'accorde pas à ses salariés l'attention, l'accompagnement voire l'aide qu'ils sont en droit d'attendre.**

**5/ ASH** : Vous êtes enseignant dans l'ASH ? Contactez-nous si vous désirez des points d'informations spécifiques

#### **6/ Billets d'humeur :**

- Quand les enseignants sont la cible de la presse locale et des autorités de sécurité civile → <http://sections.se-uns.org/reims/spip.php?article235>
- La matraque comme méthode pédagogique : → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article333>

#### **7/ Fiche pratique : le droit à photocopies dans les écoles**

Cette fiche est en téléchargement sur notre site → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article335>

#### **8/ Colloque sur l'illettrisme en entreprise, en Champagne Ardenne**

Déclaration UNSA Champagne-Ardenne au CESR : Prévenir et lutter contre l'illettrisme dans les entreprises en Champagne-Ardenne à lire en page 4 de l'UNSA INFOS 188 → <http://www.unsa-champagne-ardenne.com>

#### **9/ Débat sur l'identité nationale**

Le SE-UNSA est signataire de l'appel de mediapart sur l'identité nationale: nous de débattons pas.

→ <http://www.se-uns.org/spip.php?article1967>

#### **Vos contacts au Se-UNSA :**

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 / Permanences mardi-mercredi-jeudi-vendredi  
 Jean-Michel ALA VOINE / 06 14 25 30 61 / Permanences mardi-mercredi-jeudi  
 Benoît FOLB / 06 14 25 29 64 / Permanence le lundi  
 Patrice BARTHELEMY / 06 14 25 29 58 / Enseignement professionnel  
 Philippe GARET / 06 14 25 30 00 / 2nd degré, permanences le lundi de 14h à 16h30

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.*